

trait 929

920

LE QUARTIER LATIN

VOL. 60

NUMÉRO SPÉCIAL

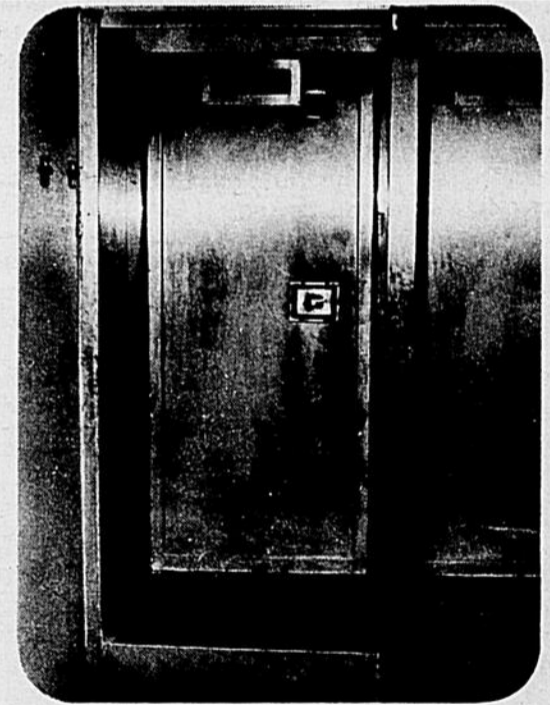
OCTOBRE 1977

LE DÉBAT SE POURSUIT AU "QUARTIER LATIN"

TOUS À L'ASSEMBLÉE DU JEUDI 13 OCTOBRE

PARTHENAIIS: UNE LUTTE À FINIR

PP. 8-9 -10-11-



Les portes du "trou" de Parthenais, de sinistre réputation.

SOMMAIRE

QL: chronologie des récents événements.....	2	Les victimes d'un monopole	12
Bilan de l'Assemblée générale	3	Réponse du STCC au Forum	13
Pour un nouveau QL	4-5-6-7	La manifestation du 14 octobre.....	15

"LE QUARTIER LATIN"

CHRONOLOGIE DES RECENTS EVENEMENTS

Afin d'aider les lecteurs à prendre position lors de l'assemblée générale spéciale sur le Quartier Latin qui se tiendra jeudi le 13 octobre à 12.30 heures à l'amphithéâtre "A" du Pavillon des Sciences sociales, Services-Campus présente aujourd'hui une rétrospective des événements récents survenus au Quartier Latin. Tous les faits dont il est question ici sont vérifiables, soit dans les numéros antérieurs du Quartier Latin, soit dans les procès-verbaux de Services-Campus.

23 novembre 1976

Le conseil d'administration de Services-Campus adopte dans une assemblée passablement mouvementée une proposition à l'effet de révoquer la ligne politique minimale au Quartier Latin afin d'en faire un journal démocratique de débats et d'informations où toutes les tendances pourrout être exprimées, exception faite des positions fascistes, racistes et sexistes. Une proposition visant à enlever tout pouvoir à l'équipe des collaborateurs du QL est rejetée à la majorité des membres présents.

21 février 1977

Le Cercle U de M de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada (LCMLC) publie dans les pages centrales du Quartier Latin un texte intitulé: "Pour un Quartier Latin sur des positions de lutte de classes".

2 mars 1977

Assemblée générale spéciale portant sur la ligne politique minimale au Quartier Latin. La position mise de l'avant par la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada (LCMLC) est rejetée à la majorité.

Une autre proposition en deux points débattue après 13.30 heures alors que le proposeur et le secondeur avaient dû quitter la salle pour se présenter à un examen intra-semestriel est rejetée à la majorité des personnes présentes dans la salle au moment du vote. Voici la teneur de cette proposition:

- dissolution du statut de collaborateur et nomination d'un coordonnateur à temps plein dont le mandat consiste à remplir les tâches techniques et à assurer un lien organique avec les groupes étudiants ou tout autre élément "avancé" présent sur le campus.
 - Tous les textes ayant trait au milieu, aux conditions de vie et d'étude des étudiants d'une part, ainsi que les textes se rapportant à la liaison du combat que mènent les étudiants avec la lutte des travailleurs d'autre part forment le cadre général autour duquel les articles sont sélectionnés. Il faut signer les textes et participer aux tâches techniques
- A la fin de l'assemblée, la proposition suivante a été adoptée avec une forte majorité:

A la fin de l'assemblée, la proposition suivante a été adoptée avec une forte majorité:

"Il est proposé qu'une assemblée spéciale soit convoquée éventuellement ayant pour objet de définir une ligne politique minimale pour le Quartier Latin, de préciser les modalités d'organisation (ex: rôle du coordonnateur, statut de collaborateur, fréquence de parution, etc...) que toute proposition soit recevable à condition de remplir les conditions définies plus haut et que le C.A. à sa réunion du 9 mars 1977 précise la date de cette assemblée et forme un comité chargé de son organisation".

9 mars 1977

Le conseil d'administration se réunit et adopte sur division la proposition suivante:

"Attendu que

- la proposition du C.A. du 23 novembre 1976 n'a apporté aucun changement dans le contenu du journal et dans la participation des étudiants.
- l'équipe actuelle n'a pas consacré l'attention que l'on était en droit de s'attendre à l'organisation des deux assemblées générales spéciales sur le Quartier Latin

Il est proposé par Daniel Saindon et secondé par Marie Latraverse:

- a) de suspendre la publication du Quartier Latin jusqu'à l'automne 1977, après le numéro du lundi 14 mars 1977.
- b) de confier au Comité exécutif la tâche d'élaborer une ligne politique minimale et de définir les modalités organisationnelles (ex: statut de collaborateur, rôle du coordonnateur, fréquence de parution, etc...) en vue d'obtenir un journal davantage lié à la masse étudiante.
- c) de convoquer une assemblée générale spéciale avant le 15 octobre 1977.

21 mars 1977 et 30 mars 1977

Parution de deux numéros spéciaux du QL portant sur la question d'un journal en milieu étudiant. Trois groupes politiques présents sur le campus, à savoir par ordre alphabétique, En Lutte, Groupe marxiste révolutionnaire (aujourd'hui devenue la Ligue ouvrière révolutionnaire) et la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada (LCMLC) présentent leurs points de vue dans le premier numéro alors que des étudiants non-alignés présentent leurs opinions dans le second numéro.

Présentation d'une pétition réclamant la tenue d'une assemblée générale spéciale, la date de la réunion est fixée au 31 mars 1977 et est annoncée dans le Quartier Latin portant la date du 4 avril mais distribué avant l'assemblée.

31 mars 1977

Assemblée générale spéciale. Trois propositions sont débattues. La première est rejetée et les deux autres sont acceptées.

Voici le texte de la première proposition qui visait à entériner la décision du conseil d'administration du 9 mars 1977.

Attendu que:

- l'assemblée générale lors de sa réunion du 2 mars 1977 a donné pour mandat au conseil d'administration d'une part de préciser la date d'une éventuelle assemblée et d'autre part de former un comité chargé de son organisation.
- lors du C.A. du 9 mars 1977, personne, même parmi les gens ayant voté contre la fermeture n'a voulu se porter volontaire pour organiser la tenue de cette assemblée générale spéciale au printemps.
- opter pour un QL lié au milieu exige auparavant une définition claire de la ligne politique minimale et des modalités organisationnelles,
- ces conditions sont des pré-requis à toute proposition recevable selon les termes mêmes de la proposition par l'assemblée générale spéciale du 2 mars 1977
- la proposition du 23 novembre 1976 à l'effet d'ouvrir les pages du journal à tous les étudiants (sauf les textes sexistes, racistes et fascistes) n'a apporté aucun changement dans le contenu du journal et dans la participation des étudiants,
- voter pour la réouverture immédiate du QL sans définir un nouveau fonctionnement, est semblable à cautionner l'équipe qui était en place et à poursuivre les activités du journal telles qu'elles étaient avant les deux numéros spéciaux.

BILAN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE SERVICES-CAMPUS

— Services-Campus doublera l'aide qu'il accorde aux regroupements larges, ouverts à tous et créés sur la base d'objectifs de luttes immédiates, précises et déterminées.

— Service-Campus accorde \$1,000 à la FAECUM dans le cadre de la lutte sur les frais de scolarité.

— Rejet d'une proposition visant à verser le déficit de \$14,746.00 alloué au Quartier Latin à la FAECUM pour son journal *Le Continuum*

— Rejet d'une proposition visant à porter le déficit autorisé au Quartier Latin à \$20,000.

— Election d'un nouveau conseil d'administration.

Voilà les faits saillants de l'assemblée générale annuelle de Services-Campus tenue le mercredi 21 septembre à l'amphithéâtre "A" du Pavillon des Sciences sociales. Soulignons que 240 personnes ont signé la feuille des présences à cette réunion même si un grand nombre n'ont assisté qu'à une partie de l'assemblée.

Au chapitre de l'aide financière accordée par Services-Campus au regroupement de soutien aux luttes étudiantes ainsi qu'aux organisations de soutien aux luttes ouvrières et anti-impérialistes, une somme de \$6,000 a été prévue pour la prochaine année et elle sera répartie de la façon suivante:

— secteur étudiant: \$3,200

— secteur ouvrier: \$1,600

— secteur international: \$1,200

Chacune des subventions sera limitée à \$400. et en devra pas viser à assurer les activités générales d'un groupe (ex: Production d'un journal, achat de matériel, etc...). Toute demande de subvention se situant à l'extérieur de ce cadre pourra être référée à l'Assemblée générale.

Quant au nouveau conseil d'administration de Services-Campus, il compte au moment où ces lignes sont écrites 21 membres. Voici la liste des membres du CA:

Faculté des Etudes supérieures:

— Dominique Gaucher, étudiante en sociologie et travailleuse au Café-Campus.

— Daniel Salndon, étudiant en économique.

Faculté des Arts et Sciences

— Jean-Guy Blais, étudiant en mathématiques.

— Réal Grenon, étudiant en Relations industrielles.

— Mario Sémecal, étudiant en géographie.

— Diane Dufresne, étudiante en Relations industrielles.

Droit

— Louis Poisson.

Médecine

— François Beaudoin

— Michel Girard

— Luc Bessette

Membres spéciaux

— Gilles Paquette, étudiant en droit.

— Robert Pagé, gérant du Café-Campus.

— Christine Hardy, étudiante en linguistique et travailleuse au Café-Campus.

— Jacques Lamontagne, travailleur au Café-Campus.

— Serge Cantin, travailleur au Café-Campus.

— Bernard Brun, travailleur au Café-Campus.

— Roger Richard, travailleur au Café-Campus.

Syndicat des cadres de Services-Campus

— Daniel Goffoy, gérant des Magasins.

Syndicat des travailleurs du Café-Campus

— Claude Simard

— Marie Latraverse.

Au moment où ces lignes sont écrites, le local 1186 de l'U. de M., le Syndicat national des employés de l'U. de M. (CSN) ainsi que le local 1345 du Syndicat canadien de la fonction publique qui regroupe les travailleurs des distributrices et des magasins s'appêtent à nommer leurs représentants au conseil d'administration de Services-Campus. La première réunion du nouveau C.A. aura lieu mercredi, soit la veille de l'assemblée générale spéciale sur le Quartier Latin.

Comité exécutif

Suite de la page 2

Sur motion de Daniel Salndon et de Robert Trudel, il est proposé d'endosser la décision du C.A. du 9 mars 1977.

Deux autres propositions ont été présentées lors de cette réunion. Les voici:

I Attendu que:

— la décision du C.A. de Services-Campus concernant le QL est anti-démocratique parce qu'il n'a pas jugé bon de soumettre une décision d'une telle importance à l'assemblée générale.

— même s'il ne reste qu'une parution cette année, s'opposer à un tel geste est une question de principe.

— l'importance d'un journal étudiant sur le campus de l'U. de M.

— pour se lier au milieu il est nécessaire que le QL paraisse sur motion de Jean Paquin et de Viateur Boutot, il est proposé que la présente assemblée générale spéciale de Services-Campus annule la décision du C.A. et exige la réparation immédiate et régulière du QL.

II Sur motion de Pierre Duhamel et de M. Dubuc, il est proposé que:

— l'orientation actuelle du QL soit démocratique et permette l'expression de tous les points de vue, y compris le point de vue marxiste-léniniste

— qu'une équipe d'étudiants, de travailleurs de Services-Campus et de l'U. de M. applique cette orientation

— que de nouvelles propositions sur l'orientation et le fonctionnement du QL soient soumises à l'assemblée générale spéciale de Services-Campus dans le courant du mois de septembre. Cette assemblée devra être convoquée par Services-Campus.

13 octobre 1977

Après avoir lu cette brève rétrospective, vous vous présentez à l'assemblée générale spéciale de Services-Campus à l'amphithéâtre "A" du Pavillon des Sciences sociales et vous participez au débat afin d'avoir un journal étudiant à votre goût... On vous attend. Des sandwiches seront disponibles.

Le comité exécutif de Services-Campus

POUR UN NOUVEAU Q.L.

Le Quartier Latin est encore à une heure dramatique de son histoire. Son avenir est encore menacé alors que les étudiants de l'Université de Montréal et les travailleurs de Services-Campus auront à se prononcer jeudi midi sur la survie du QL.

Le Quartier Latin, dans ses 60 années d'histoire du mouvement étudiant qu'il représente, en a vu bien d'autres. Dans les dernières années seulement, il a eu à subir les contre-coups de la liquidation de l'A.G.E.U.M. en 1969, d'une faillite en 1970, des menaces de l'administration de l'Université de Montréal qui n'a jamais eu le Quartier Latin dans son coeur à cause de son soutien aux luttes et à la critique de l'institution universitaire. L'an dernier seulement le QL s'est vu privé de ses locaux par l'université et suspendu par le Conseil d'Administration de Services-Campus. Malgré tout, le 31 mars, les étudiants présents en Assemblée Générale revenaient sur la décision du C.A. et prirent partis pour la réparation du QL. Il y a trois semaines, l'Assemblée Générale accordait au Quartier Latin les subventions lui permettant d'entamer une 60e année, et ce malgré l'opposition de la FAECUM.

Cela est significatif, car malgré tous ces contre-coups, malgré les erreurs commises par les dernières équipes, on voit qu'il y a toujours place sur le campus pour un journal indépendant et démocratique, ouvert à tous et qui ne compte pas être indifférent face au milieu étudiant et à notre société en général.

Rien ne laisse supposer qu'en 1977, le Quartier Latin n'a plus aucune raison d'existence et qu'il faille tout simplement le liquider. **Le Quartier Latin a encore sa place.** La seule existence d'un autre journal s'adressant à l'ensemble des étudiants du campus, le Continuum, ne saurait justifier la liquidation du QL. **Nous ne devons pas opposer l'existence du Continuum à celle du Quartier Latin.** Les deux journaux peuvent à plusieurs égards se compléter, dans leur intérêt mutuel et dans celui de l'ensemble des étudiants.

Pour cela, le Quartier Latin ne doit pas devenir un deuxième Continuum. De plus, il doit être passablement différent du QL de l'an dernier, il doit chercher à être beaucoup plus prêt des étudiants, plus lié à ceux-ci.

C'est dans ce sens que nous présentons ici un cadre général de travail autour duquel pourra se rassembler tous ceux et celles intéressés à travailler au Quartier Latin. **Ce cadre ne constitue en rien une quelconque base d'adhésion formelle et rigide, il doit être vu plutôt comme un plan de travail.**

Le Quartier Latin est un journal étudiant, s'adressant et écrit d'abord par des étudiants. Ceci implique naturellement que le QL accorde la plus grande partie de son attention aux luttes étudiantes. Avec l'accentuation de la crise économique, les étudiants sont de plus en plus touchés. Les difficultés toujours plus grandes de se trouver un emploi l'été ou à la fin de leurs études, des hausses générales des prix à tous les niveaux, font en sorte que la situation économique des étudiants est de plus en plus précaire. Pendant ce temps, l'administration de l'U de M, elle-même touchée par les coupures budgétaires gouvernementales à l'éducation, exigera, sous peine de renvoi, le paiement immédiat des frais de scolarité. Face à cette situation, les étudiants résistent et ripostent en organisant le boycottage des frais de scolarité et en revendiquant la gratuité sco-

laire qui est à l'ordre du jour dans le mouvement étudiant. A travers le Québec, plusieurs luttes s'engagent dans ce sens.

Le QL ne peut pas être indifférent à ce mouvement. Il entend défendre et revendiquer les droits et intérêts des étudiants: droit à l'éducation, droit d'association, liberté d'expression. Le QL entend favoriser l'unité la plus grande parmi les étudiants et favoriser l'existence et le développement de fortes associations étudiantes capables de mener des luttes contre les effets de la crise et de défendre les droits et intérêts des étudiants.

Mais le QL ne peut se limiter au seul milieu étudiant; il est important d'aller voir plus loin, d'aller voir ailleurs ce qui s'y passe et comment d'autres se battent. Le journal étudiant doit parler de politique. Les questions politiques intéressent aussi les étudiants. Par exemple, l'attitude du Parti Québécois vis-à-vis la gratuité scolaire est un sujet qui nous concerne particulièrement. Nous sommes aussi confrontés par les querelles Québec-Ottawa: des articles là-dessus doivent être présentés. Plusieurs colloques et conférences ont lieu à l'université: le QL doit en rendre compte.

Les récentes années ont vu se développer un puissant courant revendicatif parmi les travailleurs, parmi les groupes populaires. Là encore, la crise économique a été un facteur important. Historiquement, le mouvement étudiant a soutenu ces luttes. Ainsi, la plupart des étudiants québécois ont appuyé la grève générale du 14 octobre dernier contre la loi Trudeau, gelant les salaires. Ici même, employés de soutien et étudiants se sont souvent trouvés côte à côte, luttant chacun contre les mesures de l'administration. Le QL doit informer les étudiants sur les luttes et revendications des travailleurs et des autres couches du peuple.

Le mouvement étudiant québécois a aussi soutenu les luttes des peuples contre l'impérialisme. Des milliers

d'étudiants ont manifesté leur appui à la lutte du peuple vietnamien contre l'agression américaine. Alors qu'en Afrique du Sud, en Palestine, en Amérique Latine et en Asie les peuples résistent et s'opposent à l'impérialisme sous toutes ses formes, alors que les étudiants de ces pays jouent souvent dans ces luttes un rôle de premier plan, le QL doit en rendre compte.

Le QL devra donc aborder une plus grande diversité de sujets que le Continuum - c'est un des aspects qui le caractérisera. De plus, une attention particulière devra être accordée aux informations et critiques culturelles qui ont toujours intéressées les étudiants. Cinéma, musique, théâtre, les médias comme la radio et les journaux sont autant de sujets qu'il nous

faudra traiter.

C'est sur cette base que nous appelons à la formation d'une nouvelle équipe pour le Quartier Latin. **Le QL ne se voit donc pas comme un concurrent du Continuum et un adversaire acharné de la FAECUM: que cela soit clair.** La FAECUM pourra écrire dans le Quartier Latin, une collaboration technique et financière pourra même être envisagée.

Le Quartier Latin sera un journal démocratique, c'est à dire qu'il sera ouvert à tous ceux qui veulent faire partie de l'équipe ou encore qui veulent y collaborer occasionnellement. Tous les textes seront publiés à l'exception des articles fascistes, racistes ou sexistes. De plus le Quartier Latin est la seule publication sur le campus contrôlée directe-

ment par une Assemblée Générale décisionnelle: celle de Services-Campus. C'est cette formule qui offre l'exigence d'une plus grande démocratie pour tous les étudiants de l'Université de Montréal. C'est là un autre argument pour la survie et le développement d'un QL nouvelle formule.

Le Quartier Latin, par la diversité des sujets qu'il abordera devra refléter le milieu étudiant et la communauté universitaire. **La réalisation de cette tâche nécessite la participation de plusieurs étudiants.**

Toutefois, le QL ne se

donnera pas comme but d'être au faite de toutes les informations sur le campus. Un journal comme le Continuum, directement lié aux associations étudiantes peut remplir efficacement ce rôle. Le QL doit être considéré plus comme une revue.

C'est pourquoi nous favorisons que le QL soit transformé en bi-mensuel et qu'il prenne concrètement la forme d'une revue 8 1/2 par 11 comme le "Québec Étudiant" de l'ANEQ, ou encore le "Monde ouvrier" de la FTQ.

C'est pourquoi nous proposons:

- que l'assemblée Générale de Services-Campus accorde la somme de \$14,746.00 pour la publication cette année du Quartier Latin, sur une base démocratique et qu'il soit ouvert à tous les articles à l'exception des articles fascistes, racistes ou sexistes.

Les sympathisants de la Ligue Communiste (marxiste-léniniste) du Canada et le Quartier Latin.

Les sympathisants de la LC (ml)C, anciens et nouveaux collaborateurs au Quartier Latin, mettent de l'avant la proposition de travail ci-contre. Nous sommes également responsables des articles et de la production technique des pages suivantes (pp 4, 5, 6 et 7). Et c'est dans cette perspective générale que nous entendons collaborer au Quartier

Latin cette année.

Il est important que le Quartier Latin soit beaucoup plus lié aux étudiants, beaucoup plus près d'eux. Dans ce sens la participation de plusieurs autres étudiants est nécessaire afin que le QL réponde aux tâches qu'il se donne et aux attentes des étudiants. En ce qui nous concerne, il est clair que nous avons

commis plusieurs erreurs dans notre travail au QL l'an dernier. Ces erreurs, nous les avons reconnues publiquement.

Ce que nous soumettons à l'A.G. de Services-Campus, c'est une proposition assurant la publication du QL sur une base démocratique. Nous mettons également de l'avant un plan de travail pouvant guider la future

équipe du journal.

Signalons enfin, puisque l'exécutif de Services-Campus ne l'a pas fait dans sa chronologie des événements que ce sont les sympathisants de la Ligue qui ont lutté et on mis de l'avant le 31 mars dernier la réparation du Quartier Latin sur une base démocratique. Ce qui fût adopté.

Volume 57

Vol. 57 du Quartier latin, No 8, 30 octobre 1974

LE QUARTIER LATIN

VOLUME 59 No 2

LE "PCC-ML": UNE BANDE FASCISTE

Après l'Assemblée générale de la FAECUM mercredi le 5 octobre dernier, deux membres du soi-disant "PCC-ML" se sont attaqués furieusement à deux diffuseurs de "LA FORGE", journal de la Ligue Communiste (marxiste-léniniste) du Canada. Auparavant en assemblée générale, un sympathisant de la Ligue a montré le ridicule de l'argumentation de cette clique, qui ne propose aucun moyen d'action concrets pour développer l'unité et la mobilisation des étudiants contre les mesures de l'administration sinon de "Faire payer les riches"! Isolé et ridiculisé, c'est ce moyen, la violence physique, que le "PCC-ML" emploie maintenant pour contrer toute opposition.

Cela n'est pas une "première" dans l'histoire de cette clique fasciste. Le "PCC-ML" a derrière lui un long passé d'agression contre les communistes et les groupes populaires et anti-impérialistes. Au même moment, au Cegep du Vieux-Montréal, 10 fiers-à-bras du "PCC-ML" empêchaient violemment la présentation d'un film sur la vie de Mao Tsé-Toung organisée par les

Cercles étudiants de la Ligue dans le cadre d'une série de Conférences pour célébrer le 28e anniversaire de la Chine socialiste. Le "PCC-ML" qui vomit sur le socialisme en Chine a pris tous les moyens pour nous empêcher de manifester notre soutien à la Chine socialiste et à la direction du Parti communiste chinois. La bagarre a éclaté et ces fascistes, ont eu gain de cause: l'administration a interdit l'accès au local de conférence. Le soir, 40 de leurs fiers-à-bras ont tenté de saboter l'assemblée, mais sans succès. Un service d'ordre imposant et près de 200 étudiants intéressés d'y participer les en ont empêchés. Cela constitue une grande victoire.

Mais au Cegep Rosemont le lendemain, les voyous du "PCC-ML" ont agressé physiquement des sympathisants et sympathisantes de la Ligue qui venaient présenter une autre conférence sur la Chine. Nous avons du traverser leur ligne de bouncers pour entrer dans le Cegep et y présenter notre conférence. Ce ne sont pas ces fascis-

tes qui empêcheront la diffusion des idées communistes.

Leur but est donc clair: empêcher la diffusion des idées communistes alors qu'ici même l'administration de l'université veut empêcher la libre diffusion des livres marxistes-léninistes à l'heure du midi en sciences sociales. Après la bagarre provoquée par cette bande à l'université, ce ne sont pas les étudiants qui étaient fiers: la plupart ont refusé de prendre le tract jaune du "PCC-ML". Dans son coin pourtant, le responsable de l'administration chargé de la location des salles était fort heureux: voilà un beau prétexte pour brimer davantage nos droits démocratiques. Le "PCC-ML" a bien joué son rôle, celui d'agents provocateurs au service de l'État.

Le "PCC-ML" recommencera sûrement, car il n'a qu'un seul rôle: étouffer les idées progressistes et communistes, tenter de faire croire aux gens que les communistes marxistes-léninistes ne sont que des voyous qui ne cherchent que la bataille et font tout pour la provoquer. Leur plan est aussi simple: ridiculiser

les communistes en tentant de se faire passer pour communistes, dénaturer le marxisme-léninisme et la pensée Mao Tsé-Toung.

Les authentiques communistes n'agissent pas ainsi. C'est par la justesse de leur argumentation, de leur pratique avec les travailleurs, groupes populaires et les étudiants, en montrant qu'ils défendent le plus résolument leurs intérêts qu'ils gagnent toujours de nouveaux amis et sympathisants.

C'est la même bande qui, autrefois au contrôle de l'ANEQ, expulsait, intimidait et provoquait tous les étudiants qui s'opposaient à sa ligne. Mais le règne de la bande a été de courte durée: les étudiants les ont expulsés massivement de l'exécutif de leur association. A chaque geste hystérique de violence fasciste que cette bande pose, elle est de plus en plus dénoncée. Nous devons mener la lutte contre les saboteurs et les provocateurs du "PCC-ML" dans nos associations étudiantes, les dénoncer partout où ils sont présents! Nous devons expulser ces fascistes de nos organisations démocratiques!

LUTTES ETUDIANTES

LUTTE DES FRAIS DE SCOLARITE D'HIER A...

Le 16 mars 1977, la Direction des finances de l'Université de Montréal révélait à quelque 20,000 étudiants son "nouveau projet de gestion" dans un appel sans équivoque: "Si les frais de scolarité ne sont pas payés, précisait la carte, vos notes et résultats d'examens ne vous seront pas communiqués et votre inscription pour une session ultérieure ne sera pas acceptée. Par la suite, aucune inscription rétroactive ne sera acceptée." C'était la guillotine!

Dans le FORUM du 18 avril 1977, le vice-recteur Larose s'est justifié en parlant de "pure gestion". On pourrait plutôt parler

"d'épuration des "mauvais payeurs", une sélection économique renforcie par l'administration qui exige aussi le paiement des frais de scolarité au début de chaque trimestre pour l'an prochain.

Dès le mois d'avril, une manifestation s'est organisée devant l'immeuble principal. Des pétitions publicisant la lutte ont également circulé dans les salles d'examens et ont été affichées aux babillards des différents départements.

...AUJOURD'HUI

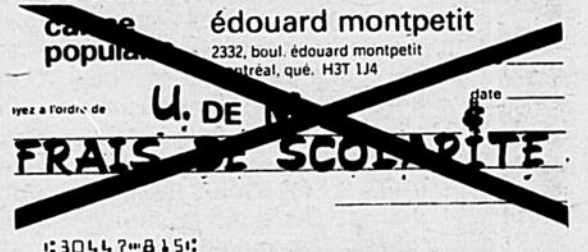
Les mesures sont bel et bien appliquées. Rien d'étonnant à cela sauf peut-être "l'arrivée surprise" de la FAECUM sur la

scène universitaire qui lance son boycottage des frais de scolarité.

Des pétitions circulent à ce sujet, les assemblées départementales se multiplient et plusieurs d'entre elles appuient le boycottage (Sc. Pol., Maths, Anthropologie, Sociologie, Réadaptation. Mercredi le 5 octobre, plus de 600 étudiants assistent aux Assemblées d'information convoquées par la FAECUM et réaffirment leur détermination de mener la lutte. Plus de 150 se sont réunis devant l'immeuble de l'administration pour marquer leur refus des mesures de cette dernière.



Avril 76: des étudiants de l'U. de M. se rendant à l'immeuble de l'administration pour contester les mesures sur les frais de scolarité.



Quels sont les moyens concrets mis de l'avant dans cette lutte?

Il faut continuer le boycottage. On va porter nos factures au local étudiant (5137) le midi. On met aussi de l'avant la participation au comité de lutte des frais de scolarité de l'association de socio.

Quel est le rôle de ce comité?

Ce comité a organisé une assemblée générale, recueilli les factures, fait signer une pétition, fait une chaîne téléphonique et donné de l'information. Il organisa un débat-midi au département la semaine prochaine et se penchera sur la question de la gratuité scolaire.

EN SOCIOLOGIE!

En sociologie, on s'organise pour riposter aux mesures de non-réinscription. Le boycottage y prend de l'ampleur. Nous sommes allés voir des étudiants de sociologie pour qu'ils nous en parle.

Pourquoi est-ce si important, selon vous, d'organiser la riposte?

Etudier, c'est un droit. Avec les nouvelles mesures, qui ne peut payer est désinscrit. C'est clairement

une attaque à notre droit à l'éducation: on ne peut l'accepter. On ne peut accepter de payer les frais de la crise économique. A cause de cette crise, le gouvernement péquiste coupe les budgets dans les secteurs non rentables comme l'éducation, pour donner l'argent aux industries. Résultat? L'université ne reçoit plus l'argent aussi facilement qu'avant: elle veut donc notre argent plus vite. Il faut s'opposer à cette mesure de crise.

Quel serait, selon vous,

l'impact d'une victoire dans ce conflit?

Gagner la lutte des frais de scolarité, c'est un pas en avant pour la gratuité scolaire; ça allège le fardeau financier des étudiants, ça élargit le droit à l'éducation. Si on avait la gratuité scolaire ce conflit n'existerait pas. Il est donc important de renforcer l'association étudiante pour qu'elle soit près des étudiants, qu'elle mérite leur confiance afin de se préparer à une éventuelle lutte pour la gratuité scolaire.

À L'UQUAM:

La question du financement de l'AGEUQUAM, est importante. Le droit d'association n'est pas reconnu pour l'AGEUQUAM. Cela signifie, en autre, aucune possibilité de financement pour l'association. L'AGEUQUAM ne survit financièrement que grâce à un prêt de \$5,000 du syndicat des professeurs et aux souscriptions volontaires récoltées à la rentrée. Une campagne de financement volontaire a été amorcée à la rentrée et elle vise à recueillir suffisamment de fonds pour mener à bien la bataille pour obtenir des Services aux Étudiants de l'UQUAM un budget que l'AGEUQUAM pourra administrer à sa guise.

Enfin, il n'y a pas de locaux disponibles pour les associations modulaires. À ce sujet jeudi le 6 octobre, les étudiants de sciences économiques ont décidé de pallier à cette situation en se trouvant un local qu'ils ont "inauguré".

Ces deux points sont particulièrement mis en évidence par l'AGEUQUAM (L'Association des étudiants de l'université du Québec à Montréal).

De plus, l'AGEUQUAM n'entend pas rester indifférent face à la campagne lancée par l'ANEQ sur la question des prêts et bourses et de la gratuité scolaire ainsi que celle du chômage étudiant. Une assemblée générale aura lieu le 11 octobre prochain.

DES BONCERS DE LA ROBIN HOOD AUX BOUNCERS DE L'U. de M. un certain air de famille...

Partout la répression est la même lorsque le peuple lutte pour ses justes revendications. À l'U. de M. les fiers à bras nous ont rendu visite plus d'une fois... Soulignons leur présence lors des conflits de la hausse des tarifs de stationnement à la Polytechnique en 74, durant la grève des employés de soutien en 76 et lors du conflit de sociologue en 75.



Robin Hood... Juillet 77



U. de M. ... hiver 76

LUTTES OUVRIERES

LA LOI TRUDEAU 2 ANS APRES...

— La loi Trudeau (C-73) aura volé, jusqu'à ce jour plus de \$1 milliard de dollars à la classe ouvrière canadienne.

— L'augmentation moyenne des salaires est passée de 18.6% en 1975 à 8.6% en 76 et à 6% pour les six premiers mois de 1977.

— Aujourd'hui, nous entrons dans la 3e année de l'application de la Loi Trudeau. Celle-ci limite maintenant les augmentations de salaires à 4% alors que le taux d'inflation dépasse le 8%. La lutte contre la loi Trudeau est loin d'être terminée surtout que le taux de chômage à augmenter et que la répression devient plus violente. (Ex: la fusillade à la Robin Hood où les ouvriers étaient en lutte contre la loi Trudeau).

LA LOI TRUDEAU DEUX ANS DE LUTTE

— Un mois après la mise en vigueur du contrôle des salaires, 40,000 personnes manifestaient à Montréal le 26 novembre 1975. Le 22 mars 1976, 25,000 travailleurs des deux nations du pays marchaient sur le parlement à Ottawa.

— Le 14 octobre 1976, avait lieu la première grève générale au Canada. 1.2 million de travailleurs à travers le pays ont débrayé pour s'opposer à la Loi Trudeau.

— A l'université de Montréal, les travailleurs, les étudiants et les profs ont participé à la grève générale. Le 14 octobre il y a eu débrayage. Tôt le matin, des lignes de piquetage étaient dressées devant les pavillons de l'Université. Plusieurs étudiants ont participé à la manifestation de Montréal, organisée par les centrales syndicales.

— La grève générale du 14 octobre 76 aura permis de dégager de nombreux acquis pour la classe ouvrière canadienne dont la combativité et la volonté de lutte des ouvriers à la base et une plus grande unité des travailleurs des deux nations au Canada.

La Loi Trudeau, LA LUTTE CONTINUE...

— Aujourd'hui, la lutte contre la loi Trudeau se poursuit. A Air Canada, les travailleurs refusent les coupures de salaires. Les ouvriers de la Robin Hood ont mené une lutte exemplaire. Partout au Canada, les ouvriers ont combattu cette loi. Il y a eu des victoires; mentionnons celles des ouvriers de la Dennison Mines en Ontario, de l'Inco au Manitoba et de l'Atlantic sugar au Nouveau-Brunswick.



Manifestation du 22 mars 76 à Ottawa contre la loi Trudeau.



A Montréal, le 14 octobre, les étudiants de l'U. de M. ont participé à la manifestation organisée par les centrales.

MOUVEMENT ETUDIANT REPRIME AU BRESIL

Le quotidien "La Presse", faisait mention, dans son édition du 22 septembre 77, de l'arrestation de 200 étudiants brésiliens. Pourquoi furent-ils arrêtés? Les étudiants voulaient reconstituer l'Union Nationale des Etudiants qui a été dissoute en 1964 par la loi après le coup d'état militaire qui a renversé le gouvernement de Joao Goulart.

Cette reconstitution était importante. Face à la situation qui prévaut dans ce pays, où les droits démocratiques sont supprimés, toutes les couches du peuple voient la nécessité de s'organiser et de riposter de manière unifiée. La reconstitution de l'Union Nationale des Etudiants aurait permis de bâtir une forte résistance. Les autorités

brésiliennes voyaient mal la venue de cette réunification.

La répression n'a pas tardé à se faire sentir de la manière plus violente.

Dès le matin du 21 septembre, les forces policières contrôlaient les voies d'accès de Sao Paulo. La veille, 70,000 policiers ont été mobilisés pour une vaste opération préventive. Les autori-

tés policières ont également interdit toutes informations à la radio sur le mouvement étudiant. En signe de protestation, les étudiants des villes voisines s'apprentent à déclencher un mouvement de grève.

Le gouvernement brésilien justifie ces actions par sa loi sur la "sécurité nationale". Cela démontre bien

que la "sécurité nationale" est le prétexte pour anéantir et réprimer la résistance contre le pouvoir dictatorial.

Mais ces lois ne peuvent arrêter les vagues de contestation qui mettront fin aux régimes réactionnaires. Tout comme à Soweto (Afrique du Sud) les étudiants ont démontré leurs fortes capacités de riposte.

"PROJETS" D'EMPLOIS OU TRAVAUX FORCÉS, QUEL AVENIR RÉSERVE-T-ON AUX JEUNES CHÔMEURS ?

Avec un taux de chômage particulièrement élevé, atteignant près de 15% chez les jeunes de 18 à 25 ans et devant lequel ils sont impuissants, les gouvernements tant au fédéral qu'au provincial cherchent désespérément des solutions miracles. Trudeau nous avait déjà promis des "aventures excitantes" et une "vie de groupe exaltante" avec le projet "Katimavik".

Le gouvernement du P.Q., lui emboitant le pas, a l'intention de ren-

dre obligatoire un même type de "service social", enrôlant les jeunes de 18 à 25 ans dans ce qui est appelé par Denis Lazure (ministre de la Santé et du Bien-Être social) des "projets communautaires"; reboisement, nettoyage des rivières polluées, etc. Les participants à ces "corvées publiques" auront bien entendu des salaires minimes; une main-d'oeuvre à bon marché qui servira à camoufler une pénurie d'emploi sans cesse grandissante. Ces projets n'ont rien de

nouveau! Lors de la crise des années 30, le gouvernement Bennet a parqué des milliers de chômeurs dans des camps de travail surveillés. Ils étaient employés à des salaires de famine pour réparer, par exemple, des voies de chemin de fer. De plus, ce "service social" a toutes les caractéristiques du pré-requis pour un parfait conscrit; un pas réel vers le service obligatoire. Il reste à savoir lequel de ces projets, celui de Québec ou d'Ottawa, s'arrachera le plus de "volontaires".

(1) Le projet Katimavik a été conçu par le ministère fédéral de la Défense Nationale. Derrière la façade de "la vie exaltante" du "partage et de l'amitié", Katimavik offre une option militaire. Ce projet n'est ni plus, ni moins un programme

gouvernemental qui consiste en une série de camps de travail pouvant accepter mille jeunes à travers le pays. Avec un taux de chômage de 14.9% pour les jeunes travailleurs, l'armée est présentée comme une solution au chômage.



C'est sous ce couvert que le ministère fédéral de la défense nationale, vise à recruter des jeunes dans l'armée.

PARTHENNAIS: UNE LUTTE A FINIR

EXTRAIT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PRISONS (QUÉBEC)

Vingt et unième réunion

29 mai 1962

La réunion a lieu au bureau de Monsieur Yves Leduc de 9h30 à 13h00.

Présents:

- M. Cumas -
- Commissaire aux libérations conditionnelles
- M. Ciale -
- Recherchiste au Ministère du Solliciteur général
- M. Caisse
- Un des derniers shérifs du Québec
- M. Tanguay
- Ancien directeur de Bordeaux

Nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit de têtes brûlées ou d'extrémistes révolutionnaires.

Le point C.

"Rejet formel de la part du comité du plan prévu pour la détention des prévenus dans le nouvel édifice de la police provinciale.

"Le 20 février dernier (Cf N.8, D), le Comité était informé par Monsieur Gélinas que les plans du nouvel édifice de la Police provinciale étaient pratiquement complétés et qu'il n'était possible, en ce qui concerne la détention des détenus (problème qui intéresse le Comité), d'y effectuer que des changements mineurs. Ce plan comporte des avantages évidents:

- séparation des prévenus et détenus
- ségrégation possible à l'intérieur du groupe des prévenus
- proximité des cours
- hôpital
- etc.

"Aussi, le comité exprime-t-il sa satisfaction à l'endroit de toutes ces améliorations.

"Cependant une difficulté restait présente à l'esprit des membres du Comité:

— le logement des prévenus au sommet du gratte-ciel, de la Prison Parthenais, donc, entre ciel et terre.

"Pour comprendre cette difficulté, qu'on essaie de se représenter, au simple point de vue du sens commun, ce que pourrait signifier, même pour un homme normal, le fait d'être confiné pendant plusieurs mois au treizième étage d'un grand hôtel, sans jamais pouvoir descendre pour toucher et voir le sol. Ajoutons que dans le cas des prévenus cette condition est aggravée par le fait qu'il s'agit d'individus particulièrement anxieux — on se rappellera que ce sont toujours les prisonniers les plus turbulents! — ainsi que par la nécessité de les maintenir dans un internement comportant la sécurité maximale.

"Après avoir demandé l'avis de quelques experts et pris connaissance des recherches scientifiques récentes sur les effets de la privation de stimulation sensorielle (Cf. surtout: Philip Solomon et Alii (edited by,) Sensory Deprivation. Symposium Held at Harvard Medical School. Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1961), le Comité se voit dans l'obligation absolue d'exprimer son désaccord à l'égard du plan signé par Monsieur Gélinas. En effet, le logement des prévenus à cet endroit comporte pour les prévenus un risque certain de détérioration mentale et nous exprimons qu'il est de notre devoir d'en avertir l'Honorable Procureur Général au plus tôt.

Avant d'aborder la situation concentrationnaire du Centre de prévention Parthenais, il est une chose qu'il faut souligner:

Toute personne sous le coup d'un mandat d'arrêt, qu'elle se trouve dans un poste de police ou dans un centre de prévention, jouit de la présomption d'innocence et doit être traitée en conséquence.

D'ailleurs, cette présomption est reconnue dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à l'article 33 qui se lit comme suit:

"Tout accusé est présumé innocent jusqu'à

ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie suivant la loi."

De plus, ce principe de la présomption d'innocence est reconnu par les Nations Unies depuis 1955 dans un document généralement nommé "Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus" et qui n'a été reconnu et signé par le Gouvernement du Canada qu'au mois de septembre 1975. On se demande pourquoi il a fallu vingt ans à un pays dit démocratique et oeuvrant pour une société juste, pour reconnaître ce document.

Par la même occasion, on peut s'interroger sur les motifs politiques de la Commission des droits de la personne qui reste muette et inactive malgré les plaintes reconnues fondées que l'Office des droits des détenus lui a adressées.

BIENVENUE À PARTHENNAIS

Maintenant, nous allons buter sur les différents obstacles que le prévenu rencontrera maintes et maintes fois au cours des longs mois qu'il passera entre le dixième et le treizième étage de l'édifice Parthenais.

Aux dires des autorités,

le Centre de prévention Parthenais a été conçu pour des séjours d'un maximum de trente jours. Dans les faits, un prévenu peut y demeurer deux ans et même plus. La durée moyenne des séjours est de l'ordre de six mois excluant les prévenus qui n'y demeurent que quelques jours.

Toute personne qui entre dans un établissement de détention du Québec est accueillie à peu près de la même façon sauf pour les établissements de détention principaux comme Bordeaux par exemple.

Le prévenu de Parthenais est soumis dès son arrivée à un processus de réception que plusieurs auteurs ont qualifié de "cérémonie de dégradation et de dépersonnalisation" et dont une des étapes est la fouille à nu.

La fouille à nu est sans aucun doute l'étape qui provoque le plus d'humiliation chez le prévenu, surtout chez celui qui y est soumis pour la première fois. Souvent effectuée en présence de plusieurs surveillants et même de plusieurs prévenus, elle est ordinairement accompagnée d'une douche prise à la vue de tout le monde.

LES SOINS MÉDICAUX

Cette humiliation subie, le prévenu vit son premier contact avec le personnel soignant de Parthenais. Au cours de cette rencontre, un infirmier auxiliaire remplit une fiche initiale sur laquelle il inscrit les antécédents médicaux du prévenu et, s'il y a lieu, le traitement qu'il reçoit au moment de son incarcération, en attendant son procès.

A ce sujet, examinons immédiatement la situation des services de santé qui sont offerts aux prévenus.

"Quand j'entends sonner le bell-boy, je me demande si ce n'est pas encore un gars qui a essayé de s'accrocher"

(Canadian Medical Association Journal 116, 411, 1977)

C'est en ces termes que le Docteur Ruben Laurier médecin responsable du Centre de Prévention Parthenais s'exprimait devant le journaliste qui venait s'enquérir de la situation à Parthenais.

On peut facilement s'imaginer l'atmosphère qui règne à Parthenais si à chaque fois que le médecin est appelé d'urgence (jusqu'à trente fois en une semaine), il craint un suicide. Il ne serait pas nécessaire de poursuivre la démonstration mais par souci d'objectivité, regardons de plus près ce qui se passe.

A Parthenais, il n'y a pas moins de dix-huit cellules dites d'isolement: trous. Fait remarquable, sept d'entre elles se situent au niveau de l'infirmerie. Donc, sur les trente-sept lits du dixième étage, étage où se trouve l'infirmerie, 20% sont des trous. Ici nous voyons dans quelle optique l'on envisage les soins médicaux à Parthenais.

Voici un autre point d'information qui éclaire le type de soins que l'on peut recevoir à Parthenais. Parmi le personnel infirmier on ne trouve qu'une seule infirmière diplômée, le reste du personnel étant composé d'infirmiers auxiliaires ou de personnes non diplômées.

D'ailleurs le chef-infirmier n'a aucun diplôme. C'est le Docteur Laurier lui-même qui le déclarait à l'enquête du Coroner sur la mort de Monsieur Léopold Girard (notes sténographiques du 4 juin 1976).

Un infirmier-chef sans diplôme, une distribution abusive de drogues et un médecin qui craint jusqu'à trente fois par semaine d'être appelé d'urgence pour une tentative de suicide, quand ce n'est pas un suicide. Voilà en résumé la situation telle qu'elle se présente à l'infirmerie du Centre de prévention Parthenais.

Avant de poursuivre, voici les statistiques concernant les consulta-

tions pour les onze premiers mois de 1976.

Le Docteur Laurier a donné quelques:

- 5 070 consultations à l'infirmerie
- 135 consultations médicales en cellule
- 2 493 traitement au dispensaire
- 1 050 examens précédant le départ des détenus vers les centres de détention.

(Canadian Medical Association Journal 116, 409, 1977.)

Il est intéressant de préciser que le Docteur Laurier est payé à l'acte.

Pour en revenir aux faits médicaux proprement dits, il faut préciser que dans un centre de prévention, en plus des problèmes courants surgissent des problèmes particuliers découlant de l'état de prévenu incarcéré. Cela se traduit par de l'insomnie, de la nervosité, des dépressions et le phénomène de la claustrophobie. Indépendamment du manque de traitement adéquat pour les maladies courantes, il n'y a aucun personnel spécialisé pour répondre aux effets négatifs de l'incarcération. Il n'y a aucun psychologue, ni psychiatre au Centre de prévention Parthenais pour venir en aide aux prévenus.

Donc les trois suicides réussis qui se sont produits entre mai et septembre 1977 témoignent de l'incompétence des "professionnels" en place, de l'incurie du médecin-chef, Docteur Ruben Laurier et de l'indifférence, pour ne pas dire plus, du directeur, Monsieur Roussel.

L'ARCHITECTURE

Revenons au prévenu qui vient de répondre aux questions de l'infirmier auxiliaire.

Il est alors pris en charge par des surveillants qui le dirigent soit au quatrième étage en attendant d'être classifié, soit dans un des secteurs des étages supérieurs si le processus de classification est terminé.



Vue intérieure d'une cellule. Notez l'exiguïté de l'espace.

suite pp. 10-11

MANIFESTATION

pour la fermeture du Centre de Prévention Parthenais
Mardi le 18 octobre 1977
départ à 19h00
de Calixa-Lavallée au nord de Sherbrooke dans le Parc La-fontaine
arrivée: au Centre de Prévention Parthenais
Pour information 844-3060
FRONT COMMUN
PARTHENNAIS '77

LE PRÉSENT DOSSIER A POUR BUT DE DÉNONCER:

- 1) L'ASPECT INHUMAIN DU CENTRE DE PRÉVENTION PARTHENNAIS
- 2) L'INCURIE DES MINISTRES DE LA JUSTICE AYANT EU LE CENTRE DE PRÉVENTION PARTHENNAIS SOUS LEUR RESPONSABILITÉ
- 3) LA LACHÈTE DES DIVERS DIRECTEURS LOCAUX ET PROVINCIAUX QUI TOLÈRENT ET ENTRETIENNENT LA SURVIE DU CENTRE DE PRÉVENTION PARTHENNAIS.

FRONT COMMUN PARTHENNAIS '77
Montréal, Septembre 1977

De toute manière, il se retrouve dans une cellule dont un des côtés et la porte qui y est enchâssée sont formés de barreaux, à moins qu'il ne soit envoyé dans le trou. Nous reviendrons un peu plus tard sur cette question du trou. Regardons de plus près le détail de l'architecture du Centre de prévention Parthenais.

C'est l'architecte Jean Gélinas (voir encadré) qui a concrétisé la folie des grandeurs du Ministre de la justice Claude Wagner qui voulait et a réussi à concentrer toute la coordination du système répressif du Québec en un seul endroit, c'est-à-dire:

- l'écoute électronique
- les fichiers de police et individuels
- le coroner et l'institut médico-légal
- la morgue
- les bureaux de la Sûreté du Québec, dont ceux qui servent aux interrogatoires
- les cellules de la police provinciale dont les cellules d'isolement sont capitonnées (ce n'est pas pour le confort du prévenu, vous pouvez en être sûr)

et pour chapeauter le tout, — le Centre de prévention. Le Centre de prévention de Parthenais, comme nous l'avons déjà mentionné, est situé au sommet de l'édifice de la Sûreté du Québec, du sixième au treizième étages. Pour des rai-

sons d'"accroissement de la criminalité" (le taux de criminalité a baissé de 4.5% au Québec en 1976 — Le Soleil du 21 janvier 1977 —; le taux de criminalité a baissé de 3% à Montréal en 1976 — The Gazette du 9 août 1977 —!), la Sûreté du Québec a gracieusement prêté son quatrième étage au directeur de Parthenais, Monsieur Roussel, afin de décongestionner les étages supérieurs. Quelle générosité, n'est-ce pas?

Avant de poursuivre, demandons-nous pourquoi l'architecte Jean Gélinas a accepté de construire un centre de prévention au sommet d'un édifice. Il est reconnu par tous que l'architecte est celui qui conçoit le milieu physique dans lequel l'homme vit, travaille, se divertit et en fin de compte, s'épanouit.

C'est lui qui a le devoir de créer un milieu où il fait bon vivre et duquel il a éliminé au maximum les contraintes qui "stressent" celui qui y demeure.

C'est lui encore qui doit s'assurer que chaque personne puisse jouir de son intimité; qu'elle ne soit pas obligé de supporter l'intimité de son voisin.

En d'autres mots, l'architecte est responsable de l'édifice qu'il conçoit; il a l'obligation d'en faire un milieu vivable pour tous ceux qui y séjournent. Nous ne croyons pas qu'il faille insister davantage, au plus pouvons-nous dire que les

quelques professionnels regroupés autour de l'architecte Gélinas (Robillard, Jetté, Beaudoin) ont reçu un peu plus d'un million de dollars en guise d'honoraires... (Perspectives, La Presse, 17(29), 19 juillet 1975)

LES ACTIVITÉS

Que faire entre les repas et les visites sporadiques? Rien n'est prévu pour que des personnes qui demeurent jusqu'à deux ans au sommet d'un édifice puissent s'occuper d'une manière positive.

D'ailleurs, en 1975, deux étudiants du bac en Nursing de l'Université de Montréal, effectuant un stage à Parthenais "constatent dans leur rapport que, compte tenu de l'organisation des lieux (architecture), les prévenus n'avaient droit qu'à deux heures de récréation par semaine à l'extérieur et qu'encore ce temps était souvent écourté à cause de problèmes de déplacements sécuritaires" (Canadian Medical Association Journal 19, 409, 1977).

On est donc très loin de la règle minimum fixée par l'ONU à l'article 21.1:

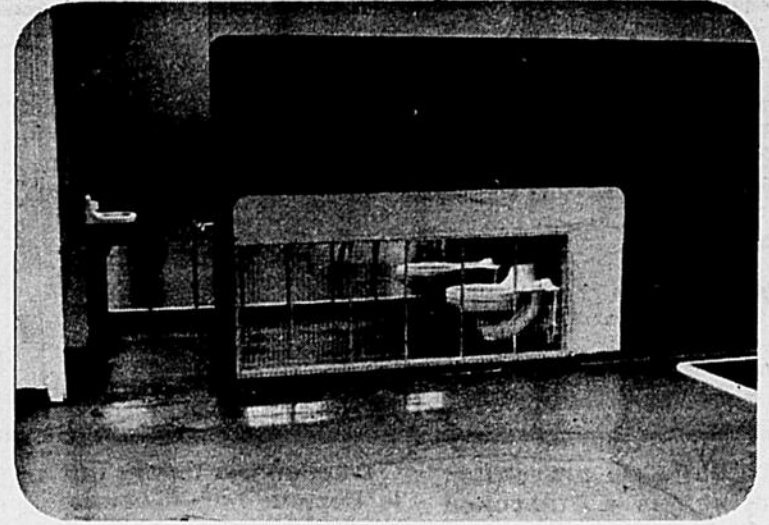
"Chaque détenu qui n'est pas occupé à un travail en plein air doit avoir, si le temps le permet, une heure au moins par jour d'exercice physique approprié en plein air".

En plus de créer une atmosphère inhumaine et dégradante, l'architecture conçue par Jean Gélinas empêche la mise sur pied de loisirs, d'activités, socio-culturelles, de programmes et d'exercices physiques en plein air. L'architecture du Centre de prévention Parthenais ne respecte donc pas les conditions de détention que l'on devrait offrir à ceux qui jouissent de la présomption d'innocence.

LA NOURRITURE

Voici l'heure du premier repas. Celui-ci se prend dans la cellule; on évite les repas communautaires.

Tant à Parthenais que dans toutes les prisons du monde, la nourriture est un sujet autour duquel se polarise le mécontentement et qui se présente toujours comme une revendication majeure lors des affrontements tels les grèves de la faim. Cette situation se comprend facilement si l'on considère que manger de-



Le mot d'ordre: discrétion et intimité...?

vient dans ce milieu fermé et routinier une des activités principales empreinte d'une profonde signification. Il est aussi évident que dans toute institution (hôpitaux et prisons entre autres), la réapparition des mêmes menus périodiquement crée une impression de monotonie qui vous dégoûte de toute nourriture.

Ici comme ailleurs, l'on nous dira que nous ne pouvons nous prononcer sur le binaire-fondé de telles plaintes parce que nous n'y sommes pas à Parthenais. C'est la raison pour laquelle nous allons donner la parole au président du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique du Québec:

"Le 19 novembre 1976, Madame Sylvie Delisle de la direction de l'inspection des aliments du Ministère de l'agriculture du Québec, produisait un rapport qui classait l'établissement comme insuffisant quant à la tenue de la cuisine et de la cafétéria du Centre de prévention (Parthenais).

"Le rapport a été remis le 19 novembre 1976 au directeur du Centre de prévention, Monsieur Gilles Roussel et le syndicat avisait de nouveau, le 1er décembre 76, le Ministère de la justice de corriger la situation.

"Madame Sylvie Delisle disait dans son rapport que l'équipement n'était pas nettoyé convenablement, que les aliments étaient exposés trop longtemps à l'air libre et n'étaient pas protégés de la contamination possible, que diverses odeurs inadmissibles existaient, que les divers récipients, les tables, la vaisselle, les planchers, les murs, les plafonds et les filtres à ventilation étaient malpropres. De plus, la vaisselle employée pour servir de la nourriture aux surveillants est de la Melmac (acrylique), vaisselle qui a déjà été condamnée

pour utilisation dans l'hôtellerie.

"La situation est aujourd'hui la même, rien n'a changé.

"À titre d'exemple, le 18 septembre 1976, 16 surveillants ont été malades et le gouvernement a reconnu que c'était à cause de la nourriture servie à Parthenais en payant leur congé de maladie.

"De même, le 29 janvier 1977, de la mauvaise nourriture a été servie au point que plusieurs ont été malades durant la nuit au point qu'ils n'ont pu se présenter au travail, le lendemain.

"En fait, la situation est intolérable et inacceptable. Aujourd'hui, les surveillants ont décidé de boycotter la cuisine et le syndicat demande que des correctifs immédiats soient apportés. De plus, le ministère devrait demander que le service d'inspection des aliments du Ministère de l'agriculture du Québec inspecte régulièrement pendant un mois. Nous avons tenté depuis un mois d'obtenir une nouvelle inspection et nous ne l'avons pas obtenue.

LE TROU

Si un prévenu refuse sa nourriture, il peut être envoyé au trou.

Écoutons ce que disait l'Ombudsman du Québec dans son rapport annuel de 1972:

"Actuellement, il n'y a aucune réglementation générale relative au régime disciplinaire, les sanctions ne sont pas graduées eu égard à la faute, nulle part il n'existe une quelconque procédure d'enquête à laquelle participerait l'inculpé."

Les propos du Protecteur du citoyen alléguant qu'il n'existe pas de procédure d'enquête à laquelle participerait l'inculpé nous ont été confirmés par le direc-



Le parloir de Parthenais, là où l'écoute électronique est d'usage courant.

QUE FAIRE?

Considérant

- que le prévenu jouit de la présomption d'innocence et doit être traité en conséquence d'après les règles minima des Nations Unies, la Déclaration canadienne des droits et la Charte des droits et libertés de la personne
- inhumaine la réception des prévenus à Parthenais et la fouille qui l'accompagne
- la mauvaise qualité des soins médicaux offerts aux prévenus de Parthenais
- l'architecture impropre de Parthenais
- la mauvaise qualité de la nourriture servie aux prévenus de Parthenais
- l'utilisation abusive du trou à Parthenais et les conditions déplorables qui y règnent
- les conditions épouvantables dans lesquelles s'effectuent les visites à Parthenais
- les difficultés qu'ont rencontrées les avocats pour obtenir l'accès au parloir privé Parthenais
- le peu de contacts avec l'extérieur possibles à Parthenais
- l'absence de travail et le manque d'activités réalisables à Parthenais
- le manque de formation du personnel à Parthenais, nous dénonçons le gouvernement canadien qui n'agit pas de façon à faire respecter la déclaration canadienne des droits.
- nous dénonçons la Commission des droits et libertés de la personne pour son mutisme et son immobilisme en ce qui concerne la question du parloir privé à Parthenais.
- nous dénonçons le directeur Monsieur Gilles Roussel qui tolère la violation des règles minima dans le Centre dont il a la responsabilité
- nous dénonçons le gouvernement du Québec pour son inertie face au problème de Parthenais

ET EXIGEONS LA FERMETURE DU CENTRE DE PRÉVENTION PARTHENAIS.

Nous proposons la solution suivante:

Avant toute chose, il s'agit que le gouvernement ait la volonté d'être logique avec lui-même. Voici ce que pense

le Ministre de la Justice, Monsieur Marc-André Bédard: "Dans bien des cas, il faut prendre conscience que la population carcérale n'est pas composée que de vrais délinquants, mais d'individus et problèmes multiples (alcoolisme, vagabondage). En effet, les statistiques révèlent de façon répétitive au fil des années que la durée des peines demeure inférieure à quatre mois dans 80% des cas.

"Le retour fructueux à la société de ces individus est un véritable défi non seulement pour les autorités correctionnelles qui pourraient à la rigueur s'en tenir à la ségrégation de ces personnes, mais à la société qui devra, tôt ou tard, les réintégrer de plein droit. Il est évident que ce défi ne peut être relevé strictement par le système carcéral surtout lorsque le court terme est la principale caractéristique de notre clientèle. Alors, une division du travail doit donc s'effectuer en vertu de laquelle les services gouvernementaux, tout en conservant leur responsabilité légale sur les délinquants qui leur sont confiés et sur les programmes visant à faciliter leur réinsertion sociale, partagent avec les services non-gouvernementaux la responsabilité de l'application de ces programmes" constituant des alternatives à l'emprisonnement dont le travail communautaire et la restitution.

(Allocution du 16 mars 1977)

Pour nous l'alternative au Centre de Prévention Parthenais est facilement réalisable dans les trois mois qui suivent. Il s'agit de mettre en application les propositions du ministre (restitution et travail communautaire) et de vider Bordeaux à 80% ainsi que toutes les autres prisons du Québec. Les places ainsi libérées pourraient être utilisées par les prévenus de Parthenais.

Donc, premièrement, sans construction ni dépenses abusives de fonds, les prévenus du Centre de prévention de Bordeaux pourraient jouir de meilleures conditions de détention.

Deuxièmement, la situation ne pourrait vraiment être améliorée que si un directeur compétent et humain voyait au recrutement de personnel qualifié et avait comme exigence prioritaire l'application des règles minima des Nations Unies.

LE FRONT COMMUN PARTHENAIS 1977

teur adjoint à la sécurité, Monsieur Blais. Celui-ci nous a dit qu'il était le seul responsable du processus disciplinaire et que c'est lui qui impose la sanction, c'est-à-dire le nombre de jours qu'une personne pourra passer dans le trou. Son jugement ne repose que sur les dires du ou des gardiens accusateurs. Jamais il n'a vu et jamais il ne rencontrera un prévenu, témoin de l'incident incriminant. De l'opinion de Monsieur Blais, tous les prévenus sont des menteurs, sauf les délateurs bien entendu!

L'absence de réglementation engendre nécessairement un pouvoir discrétionnaire absolu entre les mains de celui qui se charge du processus disciplinaire, de sorte qu'il n'est nullement surprenant de recevoir un grand nombre de plaintes de la part des prévenus sur cette question.

LA VISITE

Une maigre consolation est accordée au prévenu

jeté dans le trou. Bien qu'il n'ait pas droit à ses vêtements (il ne garde qu'un short), à ses cigarettes, à sa lecture, etc., on lui accorde le "privilège" de la visite.

En tout premier lieu, les règlements qui régissent la visite à un prévenu au Centre de prévention Parthenais, sont établis seulement en fonction de l'efficacité administrative. L'aspect humain et l'importance de la visite sont totalement ignorés.

Les visites sont limitées à cinq par mois pour un prévenu. Les personnes qui peuvent rencontrer un prévenu durant les heures de visites (le jour seulement) pendant la semaine ont droit à une heure. Celles qui n'ont pas la possibilité de se dégager la semaine, se voient accorder une demi-heure seulement de visite au cours de la fin de semaine.

Toujours aussi peu soucieux de l'être humain

qu'est le prévenu, jamais les directeurs de Parthenais n'ont voulu autoriser des visites le soir. Toujours au nom de l'efficacité.

Seule la famille immédiate a droit de visite (père, mère, frères, soeurs). Les époux de droit commun ou toute autre personne doivent obtenir une autorisation spéciale du travailleur social. Celle-ci peut se faire attendre longtemps. Ici encore l'arbitraire règne puisque les raisons de lenteur ou de refus de visite ne sont jamais ou rarement transmises aux intéressés.

Il est à noter que les enfants entre 4 et 16 ans ont le même statut qu'une personne déclarée criminelle et se voient refuser le droit de visite. Cette attitude répressive va à l'encontre de l'article 92 des règles minima qui stipule que:

"Un prévenu doit immédiatement informer sa famille de sa détention et se voir attribuer toutes les facilités raisonnables

pour pouvoir communiquer avec celle-ci et ses amis et recevoir des visites de ces personnes..." L'inhumain de cette situation n'est pas à démontrer.

La salle des visites est à sécurité maximum. Il n'y a aucune sorte de contact physique entre le prévenu et son visiteur. Tous deux sont séparés par une cloison de verre. De plus, les conversations peuvent être enregistrées à l'insu des interlocuteurs.

L'acoustique d'une salle en béton laissant à désirer les conversations y deviennent rapidement pénibles. Ici on reconnaît le souci de l'architecte qui doit rendre le milieu physique vivable.

Voici un autre facteur de répression et d'arbitraire. Un gardien a le droit de couper court à une visite avant l'expiration du temps et ce, sans avoir à donner de raison. Si un gardien a l'impression qu'un visiteur lui parle d'une façon trop désinvolte, il peut annuler

la visite comme bon lui semble.

PARLOIR PRIVE

Seul le nombre de visites de la police ou de l'avocat n'est pas limité. Ces visites se déroulent normalement au onzième étage, dans des parloirs privés.

La raison d'être des parloirs privés est de permettre au prévenu de s'assurer une "défense pleine et entière" (article 35 de la Charte des droits et libertés de la personne) lors de ses rencontres avec son avocat. Lorsqu'il s'agit d'interrogatoires de la police, nous ne nous prononçons pas.

Malheureusement, trop fréquemment les avocats se voient dans l'impossibilité de rencontrer leurs clients au parloir privé à Parthenais, pour toutes sortes de raisons qu'il ne nous appartient pas de justifier. L'article 93 des règles minima est très clair à ce propos:

"... Les entrevues entre le prévenu et son avocat peuvent être à portée de la vue mais ne peuvent pas être à portée d'ouïe d'un fonctionnaire de la police ou de l'établissement."

Le principe de la confidentialité ne peut être assuré au parloir public.,

premièrement parce que les autorités enregistrent ou peuvent enregistrer les conversations; deuxièmement parce que des surveillants circulent parmi les prévenus et les visiteurs; troisièmement parce que des co-prévenus et d'autres visiteurs se trouvent à proximité et de l'avocat et du prévenu client.

Pourtant le droit de rencontrer son avocat dans un contexte propice à l'élaboration d'une défense pleine et entière est assuré par la Déclaration canadienne des droits (article 2E et F) et par la Charte des droits et libertés de la personne (articles 23, 34 et 35).

Donc la situation qui prévaut au Centre de prévention Parthenais va à l'encontre des dispositions légales provinciales, fédérales et internationales.

Devant le mutisme des organismes officiels, le Front commun Parthenais demande à la population de prendre en charge le respect des droits de l'homme et de faire des pressions auprès de leurs députés provinciaux et fédéraux, soit en les rencontrant, soit en leur écrivant.

LES VICTIMES D'UN MONOPOLE

Au cours de la Session hiver 77, un groupe d'étudiants en 1ère année de droit soumettait, suite à l'échec de leurs pourparlers avec l'administration de la librairie de l'Université de Montréal, une requête en recouvrement du prix d'un recueil de jurisprudence à la Cour des Petites Créances.

Lors d'une assemblée de section, nous nous sommes penchés sur les faits suivants: nous venions d'acheter le recueil de textes et de jurisprudence intitulé "Théorie générale des Obligations" de J.L. Beaudoin, P. Martineau et A. Popovici. Celui-ci étant mal imprimé soit:

Qualité	Très bon	Bon	Passable
Pages	29	117	93
%	8.95	36.11	28.7
	Mauvais	Très Mauvais	
Pages	58	27	
%	17.9	8.33	
	Total		
Pages	324		
%	100		

Bonne impression: 45%
Mauvaise impression: 55%
25% d'arrêts illisibles: 15/58

Nous ne pouvions pas lire toutes les causes de jurisprudence nécessaires à notre cours, raison pour laquelle nous avons acheté les dits volumes.

Face à cette situation, nous nous décidons à rencontrer M. Serge Dion le 8 février. Malheureusement, il ne fit presque rien sauf de nous dire de patienter. Nous nous sommes alors adressés à des supérieurs et nous avons donc rencontré M. Painchaud, directeur des services des entreprises auxiliaires, et ses coéquipiers le 7 mars afin de discuter. Ils acceptèrent notre classification des pages citées plus haut et nous offrirent de remplacer les pages mauvaises et très mauvaises mais non les passables et ce le 10 mars soit à moins d'un mois de la fin des cours. Ce qui ne nous dédommageait en rien pour les deux mois que nous venions de passer à nous arracher les yeux ou à aller lire les causes à la bibliothèque.

Les étudiants refusèrent la proposition qui, à leur avis, survenait beaucoup trop tard.

Etant donné le refus de l'administration de négocier de nouvelles ententes, nous avons soumis une requête à la Cour des Petites Créances dont voici le jugement:

"Après avoir entendu les témoignages, étudié les notes soumises et consulté la jurisprudence, etc. la Cour s'en rapporte à l'article 1523 du Code Civil et rejette la requête sans frais."

9 sept. 77

Notre argumentation était basée sur le fait que la qualité des volumes n'était pas de valeur marchande selon l'article 1151 du Code Civil. Jamais nous n'avons contesté lors des négociations et du procès que le vice n'était pas apparent. Nous le savions mais nous étions dans l'obligation pour l'examen futur d'acheter ce recueil.

Nous tenons à préciser que:

1) L'administration de la librairie envoya une lettre avant la fin de la session aux professeurs de la Faculté leur disant:

"...nous souhaitons que ces renseignements vous soient utiles et permettent de livrer tant à vous-mêmes qu'aux étudiants, un produit de qualité satisfaisante et afin d'y parvenir, nous vous remercions de votre collaboration."

2) La qualité des volumes de cette session automne 77 est meilleure que l'année dernière mais c'est un minimum que nous devons exiger en tant que consommateur.

Et si par malheur, éventuellement au cours des sessions, vous vous trouvez devant un problème semblable n'hésitez pas à vous prévaloir de vos droits. De plus soyons vigilants avant d'acheter...

Andrée Bolduc
François Meunier
Michel Dagenais
Pierre Giard
Josée Racicot
Guylaine Goulet

**MANIFESTATION
CONTRE LA
LOI C-73
ORGANISÉE PAR
LES CENTRALES
SYNDICALES**

**DÉPART: CARRÉ VIGER
(coin Berri et Viger)
HEURE: 20h00**

OFFRE SPÉCIALE PHOTOCOPIE
SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT
7c ou moins
REPRODUCTION 738-3372
Carlton
6288 Côte des Neiges, Montréal, Qué.

SERVICES-CAMPUS: ÇA FAIT PEUR A QUI?

Entre l'assemblée générale annuelle de Services-Campus et la prochaine assemblée générale spéciale sur le Quartier Latin, en sortant d'une réunion de l'exécutif du syndicat, juste avant la rencontre du comité des spectacles et tout en préparant la réunion du comité du "Bar en bas", j'ai quelques minutes pour répondre aux articles publiés dans **Forum** et **Le Continu**.

PAS DE SURPRISE

Une surprise pour personne, la non-participation des étudiants. Malgré la présence cette année d'une association étudiante (FAECUM), malgré la campagne de publicité élaborée par l'exécutif de la compagnie Services-Campus, il n'y avait que quelques étudiants venus manger leur sandwich gratuit. Leur B.A. terminée (manger), ils sont repartis. Quelles que soient les conclusions des rapports d'experts en gestion, il faut se rendre à l'évidence, les étudiants se foutent complètement du sort de la compagnie, ou presque.

Quels sont ceux qui s'y intéressent? Dans le passé, différents groupes ont siégé au conseil d'administration. Ces dernières années ce furent des groupes politiques à tendance marxiste et cette année c'est un groupe de

corporatiste, la FAECUM. Comment s'explique l'intérêt de groupes si différents pour une même chose?

Le contrôle du Quartier Latin, avec ses \$15,000. de subvention y est sûrement pour quelque chose. La FAECUM a montré son intérêt pour la question. Elle n'a pas attendu d'occuper les postes au C.A. pour faire doubler les subventions et de demander par la suite \$1,000 pour sa lutte contre les frais de scolarité. Pourquoi oui au \$1,000 et non au \$15,000 du Quartier Latin? En tant que syndicat, les travailleurs ne se sont jamais opposés aux subventions étudiantes. Dans le même sens, nous n'avons jamais critiqué le contenu du Quartier Latin.

Dans le syndicat, chacun a droit à ses idées politiques. Les travailleurs ont voté contre le transfert des fonds du QL à **Continuum**, non pour des raisons politiques mais pour maintenir un instrument qui a fait son histoire. Que la FAECUM ou d'autres occupent les postes de rédaction, là n'est pas la question. Les hommes passent mais le Quartier Latin doit continuer. C'est pourquoi, je trouve "charrié" que l'on dise dans l'article de **Forum**: "un fort groupe d'employés du Café-Campus appuyés par les anciens collaborateurs du Quartier Latin" cher-

chant ainsi à nous associer à un groupe qui a pris des positions politiques bien précises.

UNE SURPRISE POUR PERSONNE

Ce qui paraît une surprise pour certain n'en est pas une pour moi. La présence de plusieurs travailleurs au C.A. n'est pas le début d'une révolution. Quand on sait qu'à l'intérieur de la compagnie la seule stabilité qui existe, les seuls qui pensent à long terme, ce sont les travailleurs. Comme l'année qui vient ne nous apporte aucune négociation entre la partie patronale et syndicale, où pourraient se poser des conflits d'intérêts, nous voulons apporter au C.A. nos idées sur une planification à long terme.

Les étudiants se posent des questions sur nos salaires? On parle d'extravagance. L'article de **Forum** défend sûrement les politiques salariales de l'U. de M. quand il dit: "Service à la

communauté, Services-Campus refuse de jouer la loi de l'offre et de la demande, et de ne donner que le salaire minimum à ses employés". C'est vrai que nous servons la communauté, c'est l'un des objectifs de la compagnie. Un autre objectif est aussi d'offrir aux travailleurs de l'entreprise des conditions de travail les meilleures possibles. Si on veut chercher pourquoi la compagnie a des difficultés, on peut se demander pourquoi avec les années, la ristourne payé à l'U. de M. par les machines distributrices est passée de \$40,000 à \$100,000.

POUR LE MOMENT: ENSEMBLE

On oublie souvent que c'est la force de travail des employés de Services-Campus qui permet les subventions au QL et les autres subventions. C'est aussi notre travail qui maintient des secteurs déficitaires comme les magasins et le restaurant

où l'on maintient une politique de qualité et de bas prix. Si nous restons un "service à la communauté" c'est que les travailleurs de Services-Campus ont conscience de la réalité quand ils signent leurs conventions collectives.

C'est vrai, comme le mentionne l'article du **Continuum**, les travailleurs du Café-Campus s'occupent de leurs affaires. Nos affaires sont liées à celles de la compagnie donc aux vôtres. Si vous ne voulez pas qu'on s'occupe de nos affaires lors de la prochaine assemblée, dites-le-nous, "on tentera une sortie massive". Cinquante (le quorum des assemblées générales est de 50) c'est peut-être pas l'idéal de représentativité, mais c'est souvent difficile à atteindre comme l'a prouvé le passé.

Gilles Cusson
membre du Syndicat
des travailleurs
du Café-Campus
(STCC-CSN)

services-campus

<p>NOUVEAU</p> <p>ASAHI PENTAX ME AUTOMATIQUE</p>  <p>LENTILLE ETUI</p> <p>\$354.95</p>	<p>AKAI</p> <p>LIGNE COMPLÈTE À DES PRIX SERVICES-CAMPUS</p>  <p>RÉCEPTEUR AMPLI TABLE TOURNANTE MAGNÉTOPHONE</p> <p>VENEZ NOUS VOIR</p>
<p>KENWOOD</p> <p>ENSEMBLE COMPLET À PRIX TRÈS POPULAIRE</p> 	<p>SR-T 202</p>  <ul style="list-style-type: none"> ● Verre de mise au point à image divisée, microprismes et lentille de Fresnel. ● Ouverture et vitesse d'obturation affichées dans le viseur. ● Vitesse d'obturation de 1 seconde à 1/1000 de seconde. ● Dispositif simplifié pour surimpressions. ● Plus toutes les caractéristiques du 201. ● Objectif 50 mm. f/1.7. <p>\$289.95</p>

MAGASIN SERVICES-CAMPUS

2332 ÉDOUARD-MONTPÉTI 739-3405 et 739-2049



Dans une classe à part

AMNISTIE INTERNA- TIONALE

Une discussion autour du thème "La répression politique en Indonésie et son contexte" aura lieu jeudi le 13 octobre au local E-0325 au Pavillon des Sciences Sociales à 19h. Le professeur Rodolphe De Koninck de l'Université Laval animera cette discussion qui fera suite au visionnement d'un film sur les prisonniers politiques en Indonésie.

Cette activité est organisée par l'Association des Etudiants en Etudes asiatiques de l'Université de Montréal dans le cadre de la semaine du prisonnier politique d'Amnistie Internationale

Bienvenue à tous!

P.S. A la suite de cette discussion, le film, "Une journée dans la vie d'Ivan Denissovitch sera présenté par Amnistie Internationale.

Présentation du film "les Ordres" de Michel Brault le 14 octobre à 12h30, à l'amphi. "A" des Sciences sociales

ENTREE: contribution volontaire discussion du film avec Michel Brault après la présentation.

Le Quartier Latin

Vol. 60 Octobre 1977

Adresse: 2322 boulevard Edouard-Montpetit
Téléphone: 733-5394

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

**FRONT COMMUN PARTHENAIS '77
L'EXECUTIF DE SERVICES-CAMPUS
DES ETUDIANTS DE LA F.A.S.**

Composition:

Atelier de Composition DSC Inc.

Impression:

Payette et Simms Inc.

Dépôt légal

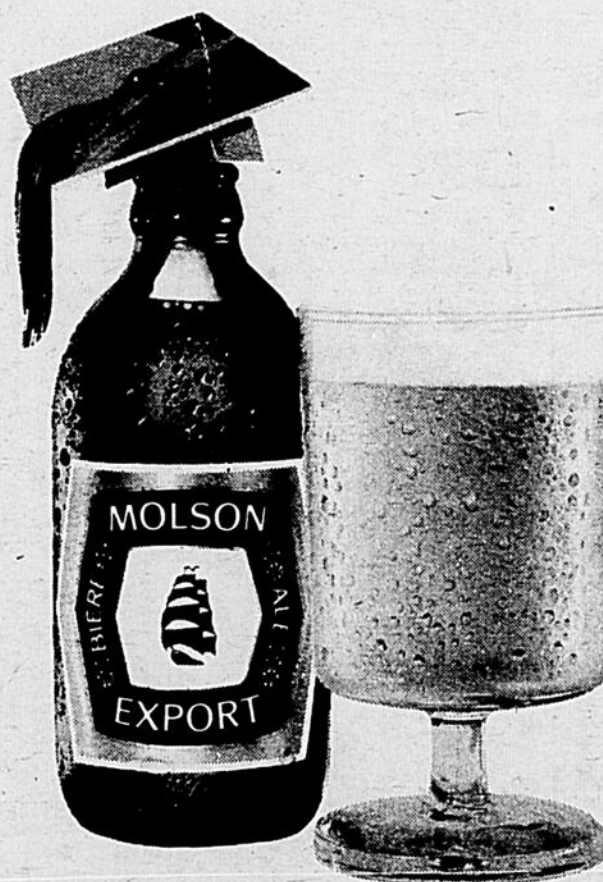
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Beefeater...
une question de goût.



Beefeater,

si pur... si doux.



Maitrise en bon goût

le 14 octobre,

Journée de soutien aux luttes contre la loi C-73

PREPARONS LA GREVE GENERALE

Le 14 octobre 1977, ça va faire deux ans que la bourgeoisie nous impose la loi C-73 du contrôle des salaires. Depuis deux ans à travers le pays, plusieurs groupes d'ouvriers se sont levés pour s'opposer aux contrôles (Alcan à Kitimat en C.B., Consumer's Glass en Ontario, mineurs de Manalta Coal's Klimax en Saskatchewan, les meuniers au Québec,...), pour défier cette loi écoeurante qui nous enlève en pratique le droit de grève et nous empêche de négocier nos contrats de travail. Les meuniers ont versé leur sang dans cette lutte. Aujourd'hui ils sont rentrés au travail en ayant réussi à arracher certaines concessions aux boss sanguinaires de la Robin Hood, concessions qu'ils devront défendre d'arrache-pied. Mais la loi contre laquelle ils se sont battus est toujours là et l'État n'a nullement l'intention de la retirer!

LA LOI C-73 EST AU CENTRE DE L'OFFENSIVE DE LA BOURGEOISIE

Prétendant lutter contre l'inflation, la bourgeoisie canadienne vise en fait, avec sa sale loi, à briser le mouvement ouvrier et à casser nos organisations de défense. Depuis l'imposition de la loi en octobre '75, la bourgeoisie a effectivement réussi à baisser nos salaires et donc augmenter ses profits. Dans un communiqué du 23 juin, la Commission de Lutte contre l'inflation (CLI) affirmait qu'avant le gel des salaires, les augmentations de salaires étaient de 13.3% en moyenne, alors qu'actuellement, dans la 3ème année du programme, elles sont de 5.6%! Donc, une baisse de 8% pour la classe ouvrière canadienne pendant que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 10.8% dans la dernière année. Avec la loi Trudeau, nos salaires sont gelés pendant que les prix

continuent de monter. Ainsi, l'inflation n'a pas cessé, le pouvoir d'achat des travailleurs a encore plus diminué. En conséquence, les marchandises produites s'écoulent beaucoup moins rapidement, ainsi la loi Trudeau apparaît comme multiplicatrice de chômage! Cette loi accentue le chômage massif et la misère du peuple, ce qui fait bien l'affaire de la bourgeoisie qui s'en sert pour affamer et diviser les travailleurs!

La loi Trudeau, c'est plus qu'un gel des salaires, c'est une attaque politique contre le mouvement ouvrier, c'est une arme politique pour briser les reins du mouvement ouvrier, freiner nos luttes, pour contrôler nos organisations de défense! La trahison des boss syndicaux comme Morris, Laberge et cie, l'affaiblissement des syndicats, permet à la bourgeoisie d'accentuer son offensive, de multiplier les mesures de répression, renforcer sa police, s'attaquer aux immigrants (loi C-24), matraquer les grévistes... Et, la supposée loi "anti-scab" du P.Q. ne veut pas dire grand chose quand toutes les grèves contre les coupures de la commission anti-inflation sont déclarées illégales!

Déjà plusieurs luttes se préparent ou sont en cours contre cette sale loi. A Toronto, depuis 2 mois, les travailleurs de la Consumer's Glass sont en grève pour défendre leur clause d'indexation que la compagnie veut leur enlever. Les cols bleus, les travailleurs de la C.T.C.U.M., les mécaniciens d'Air Canada, les ouvriers des chemins de fer, les postiers et les filles du BELL préparent la lutte. Le 14 octobre prochain, manifestons par tous les moyens notre soutien à tous nos frères et soeurs de classe qui luttent contre la loi C-73 et les mesures de crise qui lui sont rattachées!

LA LOI TRUDEAU ET LES ÉTUDIANTS

Pour les étudiants, la loi Trudeau représente une attaque directe. Les coupures dans le secteur de l'éducation sont une mesure des gouvernements provinciaux pour appuyer la loi Trudeau, une offensive de la bourgeoisie pour faire payer au prolétariat et aux couches du peuple le prix de la crise. Les étudiants devant travailler durant l'été pour payer leurs frais de scolarité qui montent en flèche (6% dans toutes les universités de la Nouvelle-Écosse), se retrouvent directement confrontés au gel des salaires. Mais faut-il qu'ils réussissent à se trouver du travail, 15% d'entre eux n'ont pu en trouver cet été. Encore une fois, la loi C-73 est le principal facteur d'augmentation du chômage! Ici, à l'Université de Montréal, la lutte contre les frais de scolarité, comme celle des étudiants du Nova Scotia College of Art and Design en Nouvelle-Écosse et la lutte de l'Union Nationale des Étudiants contre le chômage dans l'ensemble du pays, prouvent que les étudiants sentent de plus en plus les effets de la crise et s'organisent pour lutter contre les attaques de la bourgeoisie et de son État. Les étudiants doivent rejoindre le prolétariat dans sa lutte pour le retrait immédiat et sans condition de la loi C-73, arme centrale des mesures de crise de la bourgeoisie canadienne!

PRÉPARONS LA GREVE GENERALE!

Pour venir à bout des contrôles, nous devons unifier notre riposte, concentrer nos forces en un seul et puissant courant d'un bout à l'autre du pays pour exiger le retrait de la loi C-73. Il nous faut tirer les leçons de la grève générale du 14 octobre 1976. Après cette journée, où nous avons montré notre force et notre

unité, la bourgeoisie a tout fait pour nous endormir et nous affaiblir en laissant planer la possibilité du retrait de la loi, tout en accentuant sa répression sur ceux qui osaient la défier comme les meuniers au Québec. Avec l'appui des boss syndicaux du genre Morris et cie., elle a voulu nous faire "oublier" la lutte contre la loi C-73 avec ses projets de tripartisme à la Trudeau ou avec une ceinture fléchée autour du feu à la Malbaie. Ces mêmes traîtres ont voulu nous faire appuyer le projet de loi "anti-scab" du P.Q., qui en fait vise à renforcer le contrôle de l'État sur nos syndicats. Avec la campagne nationaliste hystérique du P.Q. et la campagne chauvine de Trudeau, la bourgeoisie a toujours comme objectif de diviser nos forces dans la lutte et de nous faire "oublier" l'élément central de son attaque.

Il y a aussi des marxistes-léninistes, comme ceux de la Ligue Communiste (marxiste-léniniste) du Canada, qui s'acharnent depuis un an à nous faire "oublier" la lutte contre la loi Trudeau et l'État bourgeois canadien, en encourageant la dispersion de nos forces sur plusieurs fronts. Ils sont de bien pauvres généraux ceux qui dans la guerre contre la bourgeoisie, sont incapables de distinguer la cible principale de nos atta-

ques dans la conjoncture actuelle!

Notre riposte, ce n'est pas seulement de "coordonner" les diverses luttes économiques, comme le soutiennent la LC(m)C, il s'agit de mener une lutte politique unifiée contre l'arme principale de la bourgeoisie, la loi C-73. Dans cette lutte, le prolétariat bâtit son unité, élève sa conscience de classe, identifie son ennemi principal et lui porte des coups, accumulant ainsi des forces pour un jour le renverser complètement.

Quand nous luttons contre la loi C-73, c'est contre toute la bourgeoisie que nous luttons. C'est seulement en nous levant à notre tour en tant que classe unie et consciente de sa force que nous pouvons le faire. Le groupe marxiste-léniniste canadien EN LUTTE! a publié au mois de mars dernier, un manifeste contre la loi C-73 et le contrôle des salaires. Emparons-nous du manifeste pour développer la lutte contre la loi C-73! Le 14 octobre, portons le débat dans nos syndicats, nos associations, sur la meilleure façon de développer notre lutte, faisons voter des résolutions sur la préparation de la prochaine grève générale pour le retrait immédiat et sans condition de la loi C-73!

C.P.

MOBILISONS-NOUS POUR LES ACTIVITÉS DU 14 OCTOBRE!

- PIQUETAGE** devant la Commission anti-inflation, 510 St-Laurent de 12h00 à 13h00.
- MANIFESTATION** à 7h00 P.M. Lieu de rassemblement: Parc Viger (Berri/Viger)
- ASSEMBLÉE D'EN LUTTE!** à 9h00 P.M. Église St-Edouard, 6500 St-Vallier (métro Beaubien)

- 1—journal EN LUTTE!, no. 98 (vol. 5 no. 3) 29 septembre 1977-p. 5
- 2—voir journal EN LUTTE! no. 93 (vol. 4 no. 25) 21 juillet 1977- p. 6-7 et journal EN LUTTE! (vol. 5, no. 3) 29 septembre 1977- p. 11

Disponibles à la Librairie l'Étincelle 4933 de GrandPré 844-0756.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE SERVICES-CAMPUS SUR L'AVENIR DU QUARTIER LATIN

LIEU: AMPHI "A" DES SCIENCES SOCIALES

HEURE: 12h30

ORDRE DU JOUR:

- 1 — Ouverture de l'assemblée
- 2 — Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
- 3 — Adoption de l'ordre du jour
- 4 — Informations sur les événements récents au Quartier Latin
- 5 — Ligne politique minimale au Quartier Latin
- 6 — Modalités organisationnelles de publication
- 7 — Clôture

LUNDI 17 octobre

GEORGE DUKE

GEORGE DUKE est considéré comme l'un des meilleurs pianistes au monde. Diplômé du conservatoire de Californie, il a d'abord enseigné la musique durant de nombreuses années se bâtissant en même temps une solide réputation de musicien de session en travaillant avec quelques uns des grands noms du jazz: Nat Adderly, Jean Luc Ponty, Gary Burton pour ne nommer que ceux-là.

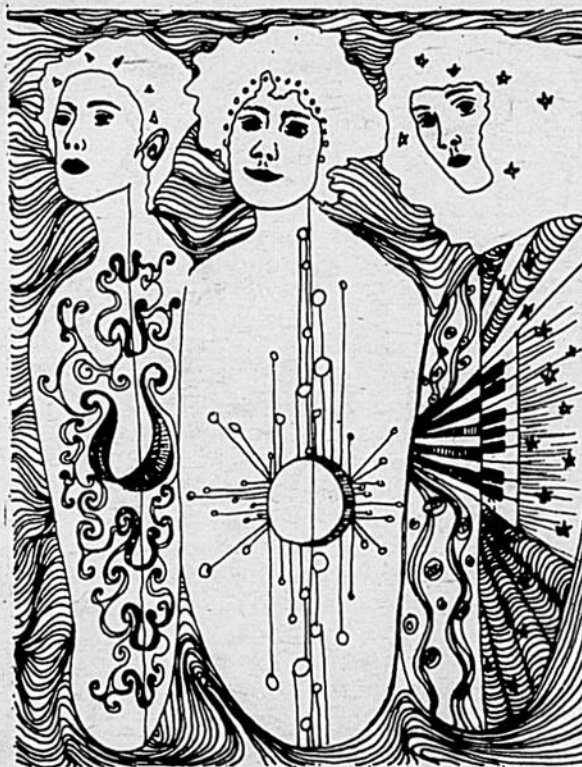
Mais sa vraie carrière de scène commence au moment où il devient membre des "MOTHERS OF INVENTION". Il jouera durant trois ans avec Zappa et devient vite le pilier de son groupe. Il quitte les Mothers en 74 pour entreprendre une fructueuse collaboration avec BILLY COBBHAM au sein du désormais célèbre Billy Cobham-George Duke Band. Il collabore aussi durant cette période à de nombreux albums, dont ceux de Jean Luc Ponty et Stanley Clarke.

Il a formé son propre groupe depuis l'automne dernier.

GEORGE DUKE: piano
CHARLES JORDAN: batterie
LEON "DANDY" CHANCLER: batterie
BYRON MILLER: Bass

NOV 23 1977

\$ 5.00 A LA PORTE



**LES SPECTACLES
D'OCTOBRE
AU CAFE CAMPUS
3315 REINE-MARIE**

**LUNDI 24 octobre
BRAND X**

Voici enfin à Montréal l'actuelle coqueluche de la musique Britannique: BRAND X. Formé il y a deux ans par le batteur et chanteur de GENESIS, PHIL COLLINS, le groupe a depuis acquis une solide réputation en Europe et au Québec, même si Collins ne travaille maintenant avec eux que sur disques.

BRAND X ne donnera qu'un spectacle à Montréal, au Café Campus. Des billets seront disponibles à l'avance au Café et à l'ALTERNATIF.

↑ \$4.50

A L'AVANCE ET A LA PORTE

↓ \$3.50

A LA PORTE

**LUNDI 31 octobre
CLAUDE LAFRANCE
ET LE WHITE RIVER
BLUE GRASS BAND**

Vous le savez peut-être: le spectacle que devait donner Claud Lafrance au Café en septembre fut annulé. Cette fois-ci sera la bonne. Rappelons que Lafrance fut autrefois avec les KARRICKS, et qu'il fut ensuite compositeur et musicien pour Louise Forestier. Sont demeurés avec lui les anciens musiciens de Forestier auxquels s'adjoignent les membres du White River Blue Grass. Puissant mélange de folklore québécois et de musique traditionnelle américaine.